



TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU PRESIDENT	5
I- ETAT DES LIEUX ET BILAN	9
I.1.1. DOMAINE DE SOUVERAINETE	9
I.1.2. <i>SECTEUR DE LA JUSTICE</i>	9
I.1.3. <i>SECTEUR DE LA SECURITE</i>	9
I.1.4. <i>SECTEUR AFFAIRES ETRANGERE / GUINEENS DE L'ETRANGER</i>	9
I.1.5. <i>SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE/DECENTRALISATION</i>	9
I.1.6. <i>SECTEUR FONCTION PUBLIQUE REMA</i>	9
I.2. DOMAINE ÉCONOMIQUE	10
I.2.1. <i>SECTEUR ECONOMIE FINANCE</i>	10

I.2.1.1.	AU PLAN MACROECONOMIQUE ET FISCAL	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
I.2.1.2.	AU NIVEAU DE LA PLANIFICATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
I.2.2.	SECTEUR MINES	10
I.2.3.	SECTEUR COMMERCE	10
I.3.	DOMAINE INFRASTRUCTURES	11
I.3.1.	SECTEUR ELECTRICITE EAUX	11
I.3.2.	SECTEUR TRANSPORT	11
I.3.3.	SECTEUR HOTELIERS ET TOURISME	11
I.3.4.	SECTEUR NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (NTIC)	12
I.3.5.	SECTEUR VILLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12
I.4.	DOMAINE SOCIAL	12
I.4.1.	SECTEUR SANTE	12
I.4.2.	SECTEUR EDUCATION	12
I.4.3.	SECTEUR PROTECTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	13
I.4.4.	SECTEUR JEUNESSE	13
I.5.	DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL	14
I.5.1.	SECTEUR AGRICULTURE	14
I.5.2.	SECTEUR ELEVAGE	14
I.5.3.	SECTEUR PECHE /AQUACULTURE	14
I.5.4.	SECTEUR ENVIRONNEMENT EAUX ET FORETS	14
II-	REALISATIONS	15
II.1	DOMAINE DE SOUVERAINETE	15
II.1.1	SECTEUR JUSTICE	15
II.1.2	SECTEUR SECURITE	16
II.1.3	SECTEUR AFFAIRES ETRANGERES / GUINEENS DE L'ETRANGER	17
II.1.4	SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION	18
II.1.5	SECTEUR FONCTION PUBLIQUE/PREMA	19
II.2	DOMAINE DE SOUVERAINETE	19
II.2.1	SECTEUR ECONOMIE FINANCE, BANQUES ET ASSURANCES	19
	19
II.2.2	SECTEUR MINES	20
II.2.3	SECTEUR INDUSTRIE	20
II.2.4	SECTEUR COMMERCE	21
II.2.5	SECTEUR COOPERATION INTERNATIONALE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
II.3	DOMAINE INFRASTRUCTURES	21
II.3.1	SECTEUR ELECTRICITE/EAUX	21
II.3.2	SECTEUR TRAVAUX PUBLICS/TRANSPORT	22
II.3.3	SECTEUR HOTELLERIE/TOURISME	23

II.3.4 SECTEUR NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (NTIC)	23
II.3.5 SECTEUR VILLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24
II.4 DOMAINE SOCIAL	24
II.4.1 SECTEUR SANTE	24
II.4.2 SECTEUR EDUCATION	25
II.4.3 SECTEUR PROTECTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	26
II.4.4 SECTEUR JEUNESSE	26
II.4.5 SECTEUR ARTS ET CULTURE	27
II.5 DEVELOPPEMENT RURAL	27
II.5.1 SECTEUR AGRICULTURE	27
II.5.2 SECTEUR ELEVAGE	28
II.5.3 SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE	29
II.5.4 SECTEUR ENVIRONNEMENT EAUX ET FORETS	29
III.PERSPECTIVES	31
III.1 DOMAINE SOUVERAINETÉ	32
III.1.1 SECTEUR JUSTICE	32
III.1.2 SECTEUR SECURITE	32
III.3.3. SECTEUR AFFAIRES ETRANGERES / GUINEENS DE L'ETRANGER	33
III.3.4 SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION	34
III.3.5 SECTEUR FONCTION PUBLIQUE REFORME DE L'ETAT ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	34
III.2 DOMAINE ECONOMIQUE	35
III.2.1. SECTEUR ECONOMIE-FINANCES, BANQUES ET ASSURANCES	35
III.2.2 SECTEUR MINES	36
III.2.3 SECTEUR INDUSTRIE	37
III.2.5 DOMAINE COOPERATION INTERNATIONALE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
III.3 DOMAINE INFRASTRUCTURES	37
III.3.1 SECTEUR ELECTRICITE	38
III.3.2 SECTEUR TRANSPORTS / PORTUAIRES ET ROUTIERES	39
III.3.3 SECTEUR HYDRAULIQUE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
III.3.4 SECTEUR HABITAT	40
III.3.5 SECTEUR NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	40
III.3.6 SECTEUR TOURISME ET HOTELLERIE	41
III.4 DOMAINE SOCIAL	42
III.4.1 SECTEUR SANTE	42
III.4.2 SECTEUR EDUCATION	42
III.4.3 SECTEUR PROTECTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ENFANT	43
III.4.4 SECTEUR JEUNESSE	44
III.4.5 SECTEUR ARTS ET CULTURE	45

III.5 DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL	45
III.5.1 SECTEUR AGRICULTURE	45
III.5.2 SECTEUR ELEVAGE	47
III.5.3 SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE	48
III.5.4 SECTEUR ENVIRONNEMENT EAUX ET FORETS.....	48
CONCLUSION GENERALE	49
ANNEXES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1. RESUME EXECUTIF DES ACQUIS DU 1 ^{ER} MANDAT DU PR. ALPHA CONDE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
2. SYNTHESE DES PROJETS DEMARRES AVANT 2010 ET SUIVIS PENDANT LE 1 ^{ER} MANDAT DU PR. ALPHA CONDE.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3. SYNTHESE DES PROJETS INITIES PENDANT LE 1 ^{ER} MANDAT DU PR. ALPHA CONDE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
4. INFRASTRUCTURE REALISEES A L'OCCASION DES FESTIVITES CELEBRANT LES ANNIVERSAIRES DE L'INDEPENDANCE NATIONALE.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
6. ROUTES COMMUNAUTAIRES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

MESSAGE DU PRESIDENT

Guinéennes et Guinéens, mes chers compatriotes,

Un mandat finit, un mandat commence.

Durant 5 ans, mon Gouvernement s'est attelé à mettre en œuvre une politique visant à réduire la pauvreté et à jeter les bases d'un développement durable en Guinée, malgré une conjoncture économique internationale défavorable et la survenance de la fièvre à virus EBOLA depuis janvier 2014.

Cette stratégie, basée sur la participation citoyenne et l'engagement patriotique de tous les fils et filles du pays, a permis d'obtenir des résultats significatifs.

L'héritage à porter était lourd. Cependant, ma conviction qu'une autre approche basée sur la confiance était possible, a permis d'éveiller les consciences et à stimuler et mutualiser les compétences au service de la République en donnant à chaque guinéen la place qu'il mérite dans la vie de la nation. Le défi du développement de notre pays est à ce prix.

Les Cinq (5) années passées ont permis d'entamer un programme ambitieux et réaliste sur lequel nous avons bâti notre action.

De 2011 à 2015, tous les secteurs ont connu un accroissement appréciable, améliorant du coup le cadre socioéconomique avec des indicateurs qui aujourd'hui sont tous encourageants.

Le mandat qui débutera en 2015 sera celui de la consolidation des acquis et ***du lancement de nouveaux projets pour projeter la Guinée vers l'émergence dans un proche avenir.***

La demande croissante des populations guinéennes, de sa jeunesse et de ses femmes en particulier, trouvera dans ce nouveau programme, des réponses claires et précises tant en matière d'emploi que d'amélioration substantielle des conditions de vie.

Dans la continuité du Projet de Société de 2010 intitulé « ***Ensemble, changeons la Guinée*** » le nouveau programme fixe le cap à suivre pour faire émerger la Guinée sur des bases solides avec des hommes et des femmes compétents partageant les mêmes ambitions de prospérité dans une nation réconciliée sans distinction d'origine, de sexe ou de religion.

Le présent programme comporte un ensemble de propositions concrètes faites au peuple de Guinée dans la perspective d'un développement durable.

Ces propositions sont fondées sur :

- des valeurs fondamentales basées sur la liberté, l'égalité et la solidarité ;
- des principes qui régissent l'Etat et qui doivent être répercutés sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de l'Etat ;
- des principes qui président à l'économie sociale de marché et à la répartition équitable du revenu national en vue du bien-être de tous et de chacun.

Il s'agira d'un contrat social que je souhaite renouveler avec le peuple de Guinée pour lutter contre la pauvreté en combattant résolument la corruption et les passe droits.

Je vous demande donc Guinéennes et Guinéens, mes chers compatriotes d'adhérer à ce projet afin que tous ensemble, nous puissions « **bâtir une Guinée nouvelle** » !

INTRODUCTION GENERALE

« J'ai hérité d'un pays et non d'un Etat ».

Ce constat du Président de la République, le Professeur Alpha CONDE, n'est pas une boutade mais le résumé du diagnostic des maux qui rongeaient notre économie et notre société.

En effet, en décembre 2010, la Guinée se caractérisait par une absence totale de l'autorité de l'Etat, ce qui se manifestait par des forces de sécurité et de défense totalement désorganisées et abandonnées à elles même, chaque élément dictant sa loi dans telle rue ou tel quartier de nos villes. Le mal aurait été moindre si la justice fonctionnait correctement.

Par ailleurs, la mauvaise gouvernance économique avait freiné les investissements publics et privés, ce qui a accru la pauvreté et le chômage surtout celui des jeunes.

Les infrastructures économiques de base (routes, ponts, eau, électricité, ports et aéroports) qui constituent les leviers d'une économie étaient insuffisantes, manquaient d'entretien et se détérioraient à vue d'œil.

L'administration publique était gangrenée, les cadres compétents et intègres étant écartés des postes de responsabilité par népotisme ou par ethnocentrisme non avoués.

En outre, la Guinée qui était considérée comme le phare de l'Afrique indépendante dans les années 60 a perdu progressivement sa place et est devenue quasi-absente sur la scène internationale.

Ce constat général était observé dans tous les domaines tels que cela apparaît ci-dessous.

I- ETAT DES LIEUX

1.1.1. DOMAINE DE SOUVERAINETE

1.1.2. secteur Justice

En 2010, le secteur de la justice se caractérisait par :

- des textes de lois désuets ;
- **un** corps de la magistrature et des greffiers vieillissants avec un effectif insuffisant par manque de recrutement depuis plus de 20 ans ;
- des magistrats ravalés au rang de fonctionnaires et traités comme supplétifs de l'Administration avec un niveau de formation insuffisant ;
- des avocats, huissiers de justice et notaires en nombre insuffisant ;
- une carte judiciaire et une carte pénitentiaire inadaptées ;
- des infrastructures judiciaires et pénitentiaires inexistantes ou inopérantes dont plus de la moitié avait été détruite lors des événements de janvier-février 2007.

1.1.3. Secteur Sécurité

La préoccupation majeure dans le secteur de la sécurité était :

- les violations des droits de l'Homme ;
- l'impunité, la désorganisation et l'absence du contrôle civil et démocratique ;
- un déficit chronique des effectifs au niveau de la Police ;
- l'insécurité galopante donnant libre cours à une criminalité urbaine très élevée dans un contexte de guerres régionales, de menace terroriste, de trafic de drogues, de circulation des armes légères et de petit calibre et une criminalité transfrontalière.

1.1.4. Secteur Affaires Etrangères, Guinéens de l'étranger et Coopération internationale

Ce secteur était marqué par :

- une absence quasi-totale du pays sur la scène internationale due au profil de diplomates et au non-paiement des cotisations ;
- l'état de dégradation avancée des représentations diplomatiques ;
- l'absence de critères politiques et économiques objectifs pour l'ouverture des représentations diplomatiques ;
- la non prise en compte des préoccupations de la diaspora guinéenne.

1.1.5. Secteur Administration du Territoire et Décentralisation

Dans ce secteur les contre-performances provenaient :

- du manque de professionnalisme des administrateurs territoriaux ;
- du manque de moyens matériels et logistiques ;
- d'un déficit d'infrastructures administratives.

1.1.6. Secteur Fonction Publique

Ce secteur était caractérisé par :

- la non maîtrise des effectifs et de la masse salariale des agents de l'Etat ;
- l'insuffisance du système de gestion des ressources humaines de l'administration publique ;
- la faible informatisation de l'administration publique ;
- la non cohérence entre le fichier général de l'administration (FGA) et le fichier Solde ;
- la caducité et la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de structures, normes et procédures ;

1.2. DOMAINE ÉCONOMIQUE

1.2.1. Secteur Economie Finance

La mauvaise gouvernance économique, source de rapports difficiles et conflictuels avec les partenaires au développement, s'illustre au plan macroéconomique par :

- un taux de croissance négatif à -0,3% en 2009 ;
- une inflation galopante et non maîtrisable qui se situait en glissement annuel à 21,5% en 2010 ;
- un taux d'endettement extérieur supérieur à 67% du PIB en 2010, assorti d'un service de la dette qui représentait 68% du Budget de l'Etat à la même date ;
- des réserves de change qui ne couvraient pas plus de 21 jours d'importation ;
- un budget d'investissement couvert à plus de 90% par les financements extérieurs ;
- des contrats pluriannuels passés par la junte militaire entre 2009 et 2010 totalisant 2,2 milliards d'USD, environ 50% du PIB ;
- un niveau d'incidence de la pauvreté de 58% ;
- des sanctions internationales pénalisantes ;
- *une planification inexistante*, notamment du fait de l'abandon de la planification stratégique survenu à l'avènement de la libéralisation en décembre 1985.

1.2.2. Secteur Mines

Les mines Guinéennes étaient caractérisées par :

- L'octroi excessif des titres miniers qui couvraient presque la quasi-totalité du territoire national ;
- Un code minier qui ne favorisait pas les intérêts de la Guinée ;
- L'exclusion de la Guinée de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

1.2.3. Secteur Commerce

La mise en œuvre de la politique commerciale a été contrariée par :

- l'absence de structures d'accueil comme les grands marchés d'intérêt national, les grands centres de tri et de conditionnement de produits nationaux ainsi que les marchés régionaux et de relais ;
- le non professionnalisme des opérateurs informels dont les activités représentent près de 85% du secteur du commerce ;
- les situations de monopoles ne favorisant pas la concurrence.

1.3. DOMAINE INFRASTRUCTURES

1.3.1. Secteur Electricité Eaux

En 2011, le secteur de l'électricité et de l'eau était dans un état de dégradation alarmant et cela depuis plusieurs années avec :

- un taux d'accès à l'électricité dans la zone de Conakry estimé à 31%, pour les villes de l'intérieur à 7,5% et pour les zones rurales à 0,5% ;
- des forages de points d'eau qui ne couvraient que 45% des besoins ;
- une capacité globale de production de la SEG de 148 400 m³/jour pour Conakry et de 48 030 m³/jour pour les 24 villes de l'intérieur couvertes.

1.3.2. Secteur Transport

En 2010 l'état de dégradation du réseau routier guinéen se présentait comme suit :

Pour l'ensemble du réseau routier (44 193 km):

- Bons : 3 094 km, Moyen : 3 977 km, Mauvais : 37 122 km

Pour les routes nationales bitumées (2346 km) :

- Bons : 587 km, Moyen : 633 km, Mauvais : 1 126 km

Pour les routes nationales en terre (5 230 km)

- Bons : 50 km, Moyen : 785 km, Mauvais : 4 393 km

Comparativement à d'autres pays le pourcentage de routes nationales bitumées était de 30,9% contre 34% pour le Mali, 40,7% pour le Ghana et 59% pour la Sierra Léone.

Au Port Autonome de Conakry (PAC), il n'existait qu'un poste à quai de 270 mètres et un terre-plein de 8 ha pour le terminal à conteneurs et il n'y avait pas d'équipements modernes.

1.3.3. Secteur Hôtellerie et Tourisme

- La capacité hôtelière était de 370 Etablissements toutes catégories confondues pour environ 4525 lits.

Ce parc est caractérisé par sa mauvaise répartition à l'échelle nationale, l'absence d'hôtels 5 étoiles dans la capitale et d'hôtels de catégories intermédiaires (2 et 3 étoiles) dans les capitales régionales.

1.3.4. Secteur Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC)

Le secteur des NTIC présentait la physionomie suivante :

- un Office de la poste Guinéenne (OPG), où la presque totalité des moyens sont vétustes et ne permettent pas d'assurer le bon fonctionnement des services des postes ;
- une faible couverture du territoire national en téléphonie et en internet ;
- l'inexistence de la fibre optique et de la large bande.

1.3.5. Secteur Ville et Aménagement du Territoire

Ce secteur comportait les insuffisances suivantes :

- un manque de promotion de logements sociaux ;
- l'occupation illégale et incontrôlée des réserves foncières de l'état ;
- l'inobservation des règles et normes de construction.

1.4. DOMAINE SOCIAL

1.4.1. Secteur Sante

En 2010, l'état de santé des populations guinéennes était très préoccupant. Quelques indicateurs ou problèmes de santé le montrent à suffisance :

- mortalité infantile des moins de 5 ans : 163 pour 1000 ;
- mortalité infanto-juvénile : 91 pour 1000 ;
- mortalité maternelle : 980 pour 100.000 naissances vivantes ;
- séroprévalence du VIH : 1,5% dans la population générale ;
- principales causes de mortalité : Paludisme, Maladies diarrhéiques, infections respiratoires, Malnutrition, etc. à ces maladies s'ajoutent celles chroniques comme le diabète et l'hypertension qui sont les signes de transition épidémiologique ;
- faible accès à l'eau potable (51%) et à l'assainissement (28%) ;
- pénurie chronique de médicaments dans les structures sanitaires ;
- insuffisance de financement de l'État 2,3% au lieu de 15% du Budget national ;
- absence de partage des risques : mutuelle, sécurité sociale ;
- insuffisance de collaboration intersectorielle et de partenariat public-privé ;
- dégradation des infrastructures et des équipements dans les services de base et dans les hôpitaux de référence.

1.4.2. Secteur Education

Le secteur de l'éducation était marqué par :

- l'insuffisance des capacités d'accueil qui entraînait des effectifs pléthoriques dans les zones de forte concentration démographique : **80 à 100** élèves par classe au primaire et **150 à 200** élèves au secondaire ;
- la baisse de la qualité de l'enseignement /apprentissage en raison de la faiblesse du niveau professionnel de nombreux enseignants ;
- l'insuffisance notoire de manuels scolaires et de supports pédagogiques ;
- l'absence de contrôle régulier et de supervision pédagogique rapprochée ;
- le non-respect des plans d'étude et programmes en vigueur ;
- la faiblesse du temps d'apprentissage par rapport à la moyenne de la sous-région (**650** heures contre **950** heures par an) ;
- le manque de rigueur dans le processus des examens nationaux affectant négativement la crédibilité des évaluations ;
- le non-respect des textes régissant la création, l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées ;
- la mauvaise gestion des ressources humaines entraînant des déséquilibres dans la répartition des enseignants au détriment des zones rurales.

1.4.3. Secteur Protection Sociale, Promotion de la Femme et de l'Enfant

De nombreuses couches et catégories de la population guinéenne, en raison de leur statut physique ou social (femmes chefs de ménage, retraités, travailleurs de la Fonction Publique, personnes handicapées, personnes du troisième âge, victimes de catastrophes et sinistres, employés du secteur informel) sont très vulnérables face aux chocs extérieurs et autres risques.

L'état des lieux du secteur se présentait comme suit :

- moins de 6% de la population ont accès à une couverture sociale ;
- le faible taux d'accès aux services sociaux de base ;
- les femmes et les filles sont victimes de graves violations de leur droit humain (enseignement, sexualité et procréation) ;
- la persistance de l'exclusion sociale de certaines catégories sociales : personnes handicapées, albinos, sans domiciles fixes, orphelins... ;
- l'insuffisance d'établissements de préscolarisation.

1.4.4. Secteur Jeunesse et Sport

- taux de chômage élevé au niveau des jeunes ;
- faible niveau d'encadrement de la jeunesse ;
- animation socioéducative pratiquement inexistante ;
- état de délabrement avancé des maisons et auberges de jeunesse : très peu de maisons de jeunesse fonctionnelles ;
- non opérationnalisation du programme national de la jeunesse ;
- non prise en compte des aspirations des jeunes dans l'animation de la vie publique ;
- faiblesse des capacités d'intervention des structures d'appui aux jeunes tant au niveau central que déconcentré.

1.5. DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL

1.5.1. Secteur Agriculture

En 2010 l'état des lieux dans le secteur agricole se présentait comme suit :

- faible niveau d'approvisionnement en intrants avec une moyenne d'utilisation de 4 Kg d'engrais par hectare;
- seulement 3% des parcelles cultivées bénéficiaient de traitements phytosanitaires ;
- moins de 8% des superficies emblavées recevaient des semences améliorées par hectare et par an ;
- insuffisance et inadaptation de la mécanisation agricole : -14 charrues pour 100 exploitations et 6 tracteurs pour 1 000 exploitations;
- production agricole généralement atomisée sur moins de 3ha et caractérisée essentiellement par l'augmentation des superficies et un manque de structuration des filières ;
- très faible niveau (3%) de la contribution du budget national dans l'investissement du secteur ;
- dysfonctionnement notoire des services agricoles, notamment ceux d'appui au monde rural.

1.5.2. Secteur Elevage

Le secteur de l'élevage présentait la physionomie suivante:

- un seul abattoir construit à Conakry depuis 1963 et ne répondant plus aux normes hygiéniques ;
- aucune boucherie moderne à Conakry et dans les villes de l'intérieur ;
- aucun parc de transit pour le bétail de boucherie ;
- aucun marché à bétail à vocation régionale ;
- pas de formation spécifique pour les agro-éleveurs ;
- peu de campagnes d'élimination de carnivores errant réalisées dans le cadre de la lutte contre les carnivores errants et la rage ;
- peu de visites d'échanges entre les opérateurs.

1.5.3. Secteur Pêche et l'Aquaculture

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture était caractérisé par :

- un manque de politique claire permettant le pilotage du secteur ;
- l'impossibilité de toute programmation du développement du secteur par manque de réalisation de campagne d'évaluation des ressources halieutiques ;
- la prolifération de la pêche illicite non déclarée et non règlementée ;
- la non implication des communautés dans la protection des ressources halieutiques ;
- le non développement de la pisciculture et de la pêche continentale.

1.5.4. Secteur Environnement Eaux et Forêts

Au niveau de ce secteur, on pouvait constater :

- Une forte pression anthropique sur les domaines classés de l'Etat, des collectivités et sur le domaine non classé ;
- Une accentuation du braconnage dans les parcs nationaux et réserves de faune ;
- une forte détérioration des infrastructures des parcs nationaux et réserves ;
- une insuffisance notoire de surveillants des forêts et des parcs nationaux ;
- prolifération des scies tronçonneuses ;
- une accentuation de la carbonisation ;
- la coupe illicite, abusive et anarchique de bois ;
- une prolifération des fours à briques le long des berges de cours d'eau ;
- la caducité des textes législatifs et réglementaires.

II- REALISATIONS DU PREMIER QUINQUENNAT

Dès l'avènement du Professeur Alpha CONDE à la magistrature suprême, le Gouvernement a entrepris un gigantesque programme de restauration pour faire émerger une nouvelle Guinée robuste dans tous les domaines économique, institutionnel, infrastructurel et social, tout en préservant la paix et l'unité, nonobstant le péril sanitaire, le retournement des cours des matières premières, la baisse persistante de l'aide internationale et des antagonistes domestiques volontairement occlusifs.

Malgré cet environnement international défavorable et une situation sociopolitique domestique difficile, la Guinée a parcouru un long chemin dans sa transformation socioéconomique vers une société démocratique et prospère. La confiance que la Guinée avait perdue est en train de se rétablir fortement tant au niveau national qu'international. Cette transformation a été obtenue grâce aux réalisations ci-après.

II.1 DOMAINE DE SOUVERAINETE

II.1.1 Secteur Justice

Dès le début du mandat du Professeur Alpha CONDE, la volonté politique de renforcer la justice et de la rendre indépendante pour la mettre au service de l'Etat de droit et des libertés a été confirmée. Cela s'est traduit par :

- la promulgation des lois n°054 et n°055 du 17 mai 2013 portant respectivement Statut de la magistrature et attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;
- la mise en place effective du Conseil supérieur de la magistrature le 09 juillet 2014 ;
- la signature et l'application effective du Décret n°2014/146/PRG/SGG fixant le régime de rémunération des magistrats, rapprochant ainsi sensiblement la situation des magistrats guinéens à celle de leurs collègues de la sous-région ;
- la nomination en octobre 2014 et janvier 2015 des magistrats des cours et tribunaux par le Conseil supérieur de la magistrature ;
- l'adoption de sanctions disciplinaires par le Conseil supérieur de la magistrature allant des rétrogradations de grades à la révocation définitive ;

- la mise en place de la Haute Autorité de la Communication (HAC), chargée de réguler la communication audiovisuelle, écrite et en ligne ;
- la nomination et l'installation du Médiateur de la République, chargé de formuler des recommandations aux pouvoirs publics tendant à plus de justice et d'équité en faveur des administrés ;
- la mise en place de l'Institution nationale indépendante des droits humains (INIDH), chargée de la promotion et de la protection des droits humains ;
- la mise en place de la Cour constitutionnelle, composée exclusivement de magistrats et de personnalités élues par leurs pairs et dont la mission essentielle est de statuer sur les contentieux des élections présidentielles et législatives et sur les contentieux des droits de l'Homme ;
- le renforcement de capacité des magistrats, la rénovation et l'équipement des juridictions ;
- la construction d'une Chancellerie digne de ce nom ;
- la construction de la Justice de Paix de Coyah et du Tribunal de première instance de Boké ;
- la rénovation des Justices de Paix de Dalaba, Pita, Kouroussa, Mandiana et Siguri dans le cadre des Fêtes tournantes de l'Indépendance ;
- la rénovation de la Prison civile de Coyah ;
- la mise en place effective de la Commission Nationale OHADA, en abrégé CNO.

II.1.2 Secteur Défense et Sécurité

Face au constat de l'état désastreux du secteur de la sécurité en 2010, constat partagé unanimement par les autorités nationales et la communauté internationale, la réforme de ce secteur était devenue une nécessité impérieuse pour la préservation de la quiétude sociale et de la paix dans le pays. La réforme entreprise tant à créer une Armée républicaine au service de la stabilité sociopolitique à travers :

- l'adoption de la politique nationale de défense et de sécurité ;
- le casernement des militaires et de la démilitarisation de la ville de Conakry ;
- l'adoption de la première loi de programmation militaire ;
- l'équipement des forces de sécurité pour une meilleure mobilité des brigades ;
- la diminution significative du nombre de barrages de contrôle sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'amélioration des relations civilo-militaires et matérialisation du concept Armée-Nation
- le retour de l'Armée guinéenne sur la scène internationale, à travers sa participation à la mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la Stabilité du Mali (MINUSMA) ;
- la réinstauration de la discipline dans les rangs de l'armée par la mise en place des conseils de discipline, des conseils d'enquêtes et du Tribunal militaire ;

- la construction de nouvelles infrastructures devant abriter les unités des armées et de la Gendarmerie ;
- la mise à la retraite de 3.928 militaires engagés entre 1952-1975 ;
- l'érection de l'Etat-major de la Gendarmerie en Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale ;
- la création de la Justice militaire ;
- l'élaboration du statut spécial de la Police Nationale ;
- l'achèvement de l'Ecole Nationale de la Police et de la Protection Civile
- le recrutement de 4 015 nouveaux fonctionnaires de la police et de la Protection Civile ;
- l'adoption du système de passeports biométriques ;
- la construction de l'Ecole Nationale de la Douane ;
- l'institution et le renforcement du «Contrôle civil et démocratique des forces de défense et de sécurité », ainsi que du processus de leur Réforme à travers la Commission Défense Sécurité de l'Assemblée Nationale et le Comité Civilo-militaire ;
- la perception positive des indices internationaux de bonne conduite du processus de la Réforme du Secteur de Sécurité en Guinée à travers la référence qui est souvent faite par le Système des Nations-Unies, par l'Union-Européenne et par d'autres partenaires impliqués dans le processus.

II.1.3 Secteur Affaires Etrangères, Guinéens de l'étranger et Coopération Internationale

« ***Guinea is back*** » n'est pas un slogan. C'est une réalité. La Guinée est revenue sur la scène internationale. Les réalisations suivantes confirment cette affirmation :

- l'implication dynamique dans la résolution de la crise au Mali ;
- l'élection de la Guinée au conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine en 2013. Ce mandat a été renouvelé en 2014. A ce titre, le Pr Alpha Condé a présidé à deux reprises les réunions de cette instance à Addis-Abeba ;
- la désignation du président Alpha Condé comme membre du panel de haut niveau pour la formulation de l'agenda 2063. Ce document représente un plan qui va tracer la trajectoire de développement de l'Afrique au cours des 50 prochaines années ;
- le plaidoyer efficace pour la mobilisation de la communauté internationale dans la lutte contre Ebola dans les trois pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Léone) ;
- la restructuration des missions diplomatiques de la Guinée à l'extérieur pour une plus grande efficacité de la diplomatie ;
- la fermeture de deux Consulats généraux (Lisbonne et Dubaï) ;
- la rénovation entière des chancelleries guinéennes dans les capitales ci-après: Paris, Abidjan, Alger, Madrid, Riyad ;
- la rénovation des Résidences des Ambassadeurs guinéens dans les capitales ci-après : Rabat, Bruxelles, Bamako, Washington, Addis-Abeba, Brasilia ;
- l'organisation par la Guinée de la 40ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'organisation de coopération islamique (OCI) ;
- la régularisation des arriérés de contribution dans les organisations internationales : A titre de comparaison, le montant de 666 556 969 504 GNF payé seulement en 2011, première année d'exercice sous le mandat du

Professeur Alpha CONDE dépasse le montant total payé pendant 10 ans de 2000 à 2009 ;

- la présence active de la Guinée et la promotion de cadres guinéens dans les instances des organisations sous régionales, régionales et internationales ;
- la signature d'un protocole de Convention avec NSIA-Guinée pour faciliter le rapatriement des corps ;
- la prise en charge des problèmes des guinéens résidents en Angola, France, Belgique, Portugal, Etats-Unis, Nigeria, Côte d'Ivoire et Sierra Leone ;
- l'appui aux activités artistiques, culturelles et sportives des Guinéens de l'Etranger;
- la signature des « Mémoires d'Entente » avec certains pays accueillant un nombre important de guinéens ;
- la conclusion d'accords sur le transfert de fonds des Guinéens résidents dans les espaces Union Européenne et Union Africaine abritant des filiales d'Atlantis Bank ;
- la relance du Projet TOKTEN favorisant le retour de certains cadres de la diaspora dans divers secteurs du pays.
- la finalisation et adoption par le Gouvernement du Document de Politique Nationale de l'Aide en Guinée;
- la mise en place de dispositifs et outils de coordination de l'aide ;
- le renforcement de la participation aux activités des institutions internationales et des organisations sous régionales et régionales ainsi que la promotion de la coopération sud-sud et triangulaire et avec les pays émergents seront nécessaires

II.1.4 Secteur Administration du Territoire et Décentralisation

La réforme de la décentralisation et de l'administration du territoire est un processus continu. Les actions suivantes ont pu être menées à ce jour :

- la rénovation, reconstruction et construction des infrastructures administratives et leurs équipements ;
- l'organisation tournante des fêtes de l'indépendance dans les chefs lieu du pays ;
- la dotation des administrations centrales et territoriales en moyens adaptés à leur mission ;
- l'opérationnalisation de la garde communale ;
- l'amélioration de l'exercice des droits et libertés publiques en Guinée ;
- l'appui à la gestion des différents conflits locaux ;
- le renforcement des capacités des Administrateurs territoriaux par la formation de 304 Sous-préfets ;
- l'élaboration de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement local (LPN-DDL) ;
- la promotion de la coopération décentralisée ;

- l'amélioration du système de gestion des biens et du personnel des Collectivités Locales ;
- le transfert de ressources financières en faveur des collectivités locales ;
- la promotion et la modernisation de l'état civil ;
- la promotion du mouvement associatif ;
- la mise en place des actions de secours d'urgence pour les sinistrés, victimes de catastrophes et de l'épidémie d'EBOLA dans toutes les régions du pays.

II.1.5 Secteur Fonction publique/PREMA

Dans le cadre de l'assainissement de la fonction publique et de la modernisation de l'Etat les résultats positifs suivants ont été obtenus :

- l'élaboration et la validation d'un plan de réforme globale de l'Administration et de la Fonction Publique guinéenne ;
- l'opérationnalisation du PREMA (Programme de Réforme de l'Etat et la Modernisation de l'Administration), du SENAREC et de l'ANGEIE ont été réalisées ;
- la mise en place de comités d'allégement des formalités et de simplification des procédures administratives ;
- l'audit institutionnel et organisationnel des ministères pilotes ciblés ;
- l'assainissement du fichier de la fonction publique par la radiation de 10 000 agents fictifs ;
- la mise en œuvre du projet « Rajeunir et Féminiser » l'Administration Publique (RFAP) ;

II.2 DOMAINE ECONOMIQUE

Malgré un environnement économique international défavorable et l'impact négatif de la survenance de l'épidémie de la fièvre hémorragique à virus Ebola et la situation sociopolitique domestique, des résultats positifs ont été obtenus au cours des cinq dernières années.

II.2.1 Secteur Economie Finance, Banques et Assurances

Les progrès enregistrés dans ce secteur ont permis aux clignotants qui étaient au rouge de passer au vert. Ces principaux indicateurs sont les suivants :

- le passage du taux de croissance négatif de -0,3% en 2009 à taux positif de 3,8% en 2012 ;
- le repli enregistré en 2013 et 2014, pour 2,3% et 1,1% n'est que temporaire et est induit par la mauvaise conjoncture internationale due à la baisse du cours des produits miniers et le choc lié à l'épidémie de la fièvre à virus EBOLA ;
- le taux de pression fiscale a été rehaussé de 15% en 2010 à 19% en 2013 ;
- les dépenses publiques ont été mieux maîtrisées du fait de la mise en place d'un guichet unique et de l'exécution des dépenses de l'Etat sur base caisse ; d'où une réduction du déficit budgétaire autour de 2,6% du PIB en 2013 contre près de 13% en 2010 ;

- le taux d'endettement du trésor vis-à-vis de la banque centrale a baissé de 101,8% en 2010 à 7,1% en 2014 ;
- l'atteinte du Point d'achèvement de l'initiative PPTTE n'a été possible qu'en 2012 après plus d'une décennie de quête infructueuse de ce point d'achèvement ;
- le taux d'endettement extérieur est tombé de 67,8% en 2010 à 22,84% du PIB en fin d'année 2014 ;
- le service de la dette est passé de 85% du budget en 2010 à moins de 30% en 2013 ;
- les réserves de changes ont atteint trois (3) mois en juin 2015 contre un(1) mois d'importations en 2010 ;
- la dépréciation moyenne du franc guinéen par rapport au dollar US et à l'euro qui était respectivement de 25% et 14% en 2010 est passée 1,52% et de 1,6% en décembre 2014 contre ;
- l'inflation a été maîtrisée et s'est situé à 9% en fin d'année 2014 contre 21,5% en 2010 : au total une diminution de 43% de l'indice des prix à la consommation a été enregistrée sur la même période.
- le secteur bancaire a été densifié par l'augmentation du nombre de banques de 9 en 2010 à 16 en 2014, parallèlement le nombre d'agences a fortement.

II.2.2 Secteur Mines

Une nouvelle dynamique minière a été induite pour accroître et consolider les apports de ce secteur au développement économique et social du pays. Parmi les mesures d'envergure adoptées, on peut citer :

- l'adoption d'un nouveau code minier conforme aux standards internationaux, assorti d'un travail rigoureux de restructuration du secteur ;
- l'approbation en cours des textes d'application de ce Code minier ;
- la réadmission de la Guinée à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en mars 2011 et validée au début du mois de juillet 2014 ;
- la révision systématique de toutes les conventions minières antérieures au nouveau Code pour harmoniser leurs dispositions au dit Code ;
- la publication en ligne de tous les contrats miniers ;
- l'approbation en mars 2014 d'un nouveau schéma directeur pour le développement des infrastructures minières auxiliaires de transport ;
- la signature des conventions relatives au cadre d'investissement minier avec les sociétés devant développer les mines du Simandou ;
- l'apurement du cadastre minier par l'annulation de 800 titres non fonctionnels ;
- la création de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) pour une meilleure gestion du portefeuille minier de l'Etat.

II.2.3 Secteur Industrie

Le secteur des industries a été caractérisé par :

- l'adoption d'une lettre de politique industrielle ;

- l'élaboration et adoption du nouveau Code des investissements afin de le rendre plus attractif et de le réadapter aux choix stratégiques du pays ;
- la définition de normes pour permettre l'amélioration de la qualité des produits guinéens ;
- la redynamisation de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) avec un guichet unique pour l'investisseur pour réduire de délai de création d'entreprise (actuellement 72 heures) ;
- la création de nouvelles commissions pour améliorer le climat des affaires ;
- l'adoption de la plateforme de dialogue public-privé par a mise en place de « Guinea Business Forum » ;
- la constitution de deux Technopoles à Conakry ;
- la mise en place de deux Centres d'Appui aux PME à Conakry et à Kankan.

II.2.4 Secteur Commerce

Le secteur du commerce joue un rôle de pourvoyeur d'emplois, de pourvoyeur du marché intérieur, de contributeur aux recettes de l'Etat, d'exportateur de biens et services et de promoteur du label « Fabriqué en Guinée ». C'est pourquoi une attention particulière est portée à ce secteur qui a connu les réalisations suivantes :

- la réadmission de la Guinée à la Loi sur la Croissance et les Opportunités d'Affaires en Afrique (AGOA) en 2011 ;
- l'adoption en 2011 d'un document de Politiques Commerciales et l'acquittement intégral des arriérés de contributions dues aux institutions internationales ce qui a permis d'impulser le développement des échanges commerciaux et la visibilité internationale de notre pays ;
- l'amélioration de la position de la Guinée dans le classement du Doing business grâce à l'adoption de 15 réformes touchant 7 des 10 indicateurs ;
- l'augmentation des capacités de stockage des produits pétroliers passant de 48 000 m³ à 101 000 m³ ce qui a permis une meilleure régulation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- l'élimination de constituer un capital social minimum pour la création d'une société à responsabilité limitée (SARL) ;
- la création de la commission nationale OHADA pour élever les standards nationaux en droit des affaires au niveau de la sous-région.

II.3 DOMAINE INFRASTRUCTURES

II.3.1 Secteur Electricité et Eaux

Depuis 2011 et sur la base des engagements pris dans son programme de société, plusieurs projets ont été entamés dont certains sont achevés et d'autre sont en cours d'exécution.

La Situation de ces réalisations se présente comme suit :

- l'aménagement de la Centrale hydroélectrique de KALETA d'une puissance installée de 240 MW desservant les localités suivantes : Conakry, Dubreka, Coyah, Forecariah, Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Labé, Fria et les sous-préfectures de Tondon et Bady ;
- la réhabilitation des centrales thermiques de TOMBO 3 et TOMBO 5 ;
- l'adjonction d'une capacité de production de 100 MW ;
- la réalisation d'une ligne aérienne de transport de 225 KV sur une distance de 146 Km ;
- la construction d'une centrale thermique de 50 MW en PPP par K-Energies ;
- la réhabilitation et l'extension des centrales thermiques des capitales régionales: Labé, Kankan, Faranah, N'Nzérékoré et Boké;
- l'initiation d'un programme présidentiel « Lumière pour Tous », dont les 2 phases totalisent l'installation de 38000 lampadaires solaires (photovoltaïques) dans l'ensemble des chefs-lieux de préfecture, de sous-préfecture du pays ainsi que des grands axes de la ville de Conakry ;
- la construction de centrales solaires d'une capacité totale de 50MW à l'intérieur du pays par une entreprise privée par convention BOT;
- la réalisation de 2300 forages contre 1769 durant toutes les 30 années précédentes ;
- l'amélioration des conditions de desserte en eau potable de la ville Conakry
- l'achèvement des projets d'adduction d'eau potable des préfectures de Boké et Téliélé, couvrant 2250 foyers ;

II.3.2 Secteur Travaux Publics/Transport

Plusieurs projets ont été réalisés dans ce domaine qui concernent : la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la semi-réhabilitation d'infrastructures routières réparties comme suit :

- 639 Km de construction de nouvelles infrastructures routières ;
- 240 Km de reconstruction d'infrastructures routières existantes ;
- 246 Km de réhabilitation d'infrastructures routières et
- 340 km de semi-réhabilitation d'infrastructures routières existantes.

A titre d'exemples, on peut citer :

- Reconstruction du tronçon Tombo-Moussoudougou ;
- Prolongement de l'autoroute 2X2 voies sur le tronçon Matoto-Enta
- prolongement de l'autoroute 2X2 voies sur le tronçon Enta-Dabompa ;
- réalisation en 2X2 voies du tronçon PK36-Coyah ;
- réalisation de transversales à Conakry (T 5, T 6, T 7) ;
- reconstruction de la route Boffa-Kolaboui.

A cela s'ajoutent la construction, la reconstruction ou la réhabilitation de nombreux ouvrages de franchissement, d'infrastructures routières communautaires parmi lesquels on peut citer :

- la construction du pont de Taouyah ;
- la construction du pont Diamanda ;
- la construction du nouveau pont de Kaka ;

- la réhabilitation de la route préfectorale Yombiro-Dangaldou, préfecture de Kissidougou sur 47 Km ;
- la réhabilitation des tronçons de routes communautaires Mongo-Badala-Téméssadou dans la préfecture de Gueckedou sur 20km ;

Au niveau des transports, on note notamment :

- la réhabilitation de la piste d'atterrissage et de la route d'accès de 17 km de l'aéroport de N'Zérékoré ;
- la desserte de Conakry par plusieurs nouvelles compagnies aériennes (Emirates, Asky, Air Mauritanie etc.) ;
- l'extension du terminal à conteneurs du Port Autonome de Conakry avec un quai équipé de deux portiques, premiers équipements du genre au Port de Conakry ;
- l'approfondissement de 0,50 m du chenal et du bassin faisant passer la profondeur de 9,50 m à 10 m, facilitant ainsi l'accès de gros navires ;
- la création d'un Port fluvial à Boké ;
- l'achat d'un bateau de type croisière de 250 places assises reliant Conakry à Kassa: premier bateau vers les îles ;
- l'acquisition de 100 bus contribuant à la facilitation des déplacements dans la capitale ;
- l'aménagement d'une plateforme moderne de logistiques de Transports de 100 ha à Kouriah (Coyah) ;
- la construction de Blue Zone: première action du genre en Guinée, véritable centre de loisirs et de développement des compétences pour la jeunesse guinéenne,

II.3.3 Secteur Hôtellerie, Tourisme et Artisanat

Grâce à la crédibilité retrouvée par le pays et aux efforts du Gouvernement, ce secteur connaît un développement considérable. On peut citer entre autres :

- 11 projets hôteliers (3, 4 et 5 étoiles) en cours de réalisation pour un coût total de plus 1800 milliards de francs guinéens soit plus de 250 millions de dollars US faisant passer la capacité hôtelière de 500 à 2 000 chambres ;
- la reconstruction de la cité Niger à Faranah ;
- l'élaboration de la politique nationale du tourisme et du schéma d'aménagement touristique du territoire national ;
- la mise en place d'un dispositif de facilitation de la délivrance des Visa touristique à l'Aéroport de Conakry,
- le recensement national des artisans ;
- l'appui à la mise en place des organisations professionnelles des artisans.

II.3.4 Secteur Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC)

Des projets d'envergure sont entrepris pour améliorer de façon significative l'accès des guinéens à des services TIC de qualité et soutenir la croissance économique. Cela se traduit par :

- l'atterrissage du câblesous-marin à fibre optique ;
- la couverture en téléphonie de 100% du territoire national (tous les chefs-lieux de Préfectures et de Sous-préfectures),
- le début des travaux d'installation du Backbone sur une distance de 4 000 km ;
- la mise en œuvre du projet réseau métropolitain de Conakry;
- la formalisation et l'adoption du Programme Ouest Africain de Connectivité régionale(WARCIP) ;
- la mise en place du plan intégré de réforme de développement postal de Guinée ;
- la mise en place de la commission nationale de coordination et de pilotage du passage de l'analogique au numérique.

II.3.5 Secteur ville et Aménagement du Territoire

Parmi les réalisations du secteur on peut citer :

- l'approbation de la politique nationale de l'habitat « Habitat Vision 2012 » ;
- la fixation des barèmes des domaines, des coûts d'aliénation, des locations des bâtiments et des prestations de services ;
- la création par Décret présidentiel d'une réserve foncière de l'Etat àKassonya dans la préfecture de Coyah d'une superficie de 16 660ha et destinée à la réalisation de 40 000 logements (nouvelles villes) ;
- la construction du complexe administratif et de logement à kipe par la société Mar Grandiozo ;
- la construction de 162 logements à Keitaya par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- la construction de deux immeubles de 25 étages à Kakimbo (kolom) ;
- la rénovation du palais Mohamed 5 (ancien Palais des nations) ;
- dans le cadre des fêtes tournantes la construction et la réhabilitation d'édifices publics dont 27 à Boké, 41 à N'Zérékoré, 60 à Mamou et 90 à Kankan ;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale du code de la construction et de l'habitation ;
- la construction en partenariat public-privé de la cité Plaza Diamond

II.4 DOMAINE SOCIAL

II.4.1 Secteur Santé

Pour mieux soigner les guinéens, des efforts de restructuration ont été entrepris en vue d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé.En outre, à la brusque survenance de l'épidémie Ebola, une mobilisation assortie d'une lutte sans merci a été menée. Les réalisations se déclinent comme suit :

- la gratuité aux actes liés aux accouchements pour 43 996 femmes dont 8 770 césariennes ;
- la réhabilitation et construction de structures sanitaires dans le cadre de la stratégie de relance et de résilience post Ebola ;
- l'organisation des 5 campagnes de vaccination contre la poliomyélite en

- faveur des enfants de moins de 5 ans ;
- la vaccination de 309 987 enfants de moins d'un (1) an dans le cadre du programme élargi de vaccination avec une couverture de 90% ;
 - le développement de site de prévention de la transmission du VIH SIDA de la mère à l'enfant ;
 - la visite d'environ 8 000 villages en matière de lutte contre la cécité et 9 885 intervention de cataractes réalisés soit un taux d'exécution de 94% ;
 - le dépistage et le traitement de 11 567 cas de tuberculose et 555 cas de lèpre ;
 - l'enregistrement et le traitement de 7 227 cas de choléra ;
 - la construction de centre de santé disposant d'unité de lutte contre les maladies infectieuses dans les zones enclavées ;
 - l'obtention du financement de la rénovation et de l'extension de l'hôpital Donka par la construction d'un bâtiment pour l'hospitalisation de VIP ;
 - l'accès universel aux soins de santé par la création de la caisse nationale de prévoyance sociale des agents de l'Etat (CNPSAE) et l'institution de l'assurance maladie (INAMO) pour aider à la prise en charge des prestations médicales au profit des populations ;
 - le renforcement de la prévention et de la surveillance des maladies à potentiel épidémique ;
 - le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles ;
 - la promotion de la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition ;
 - le développement du système national d'information sanitaire et de la recherche en santé ;
 - la lutte contre la vente illicite des médicaments et des faux médicaments ;
 - les produits pharmaceutiques, les systèmes de gestion des approvisionnements et des stocks et l'assurance qualité.

II.4.2 Secteur Education

Dans le cadre de l'amélioration et du renforcement du système éducatif pour l'adapter aux besoins du marché du travail avec l'objectif de l'école pour tous et l'insertion des jeunes par la formation professionnelle, d'importants résultats suivants ont été atteints :

- la crédibilisation des examens nationaux par le renforcement des mesures de discipline et de surveillance ;
- la réhabilitation, la construction et l'équipement de 3576 salles de classes au primaire et 674 au secondaire ;
- la distribution de 5,6 millions de manuels scolaires aux écoles primaires des huit régions administratives et la subvention des uniformes scolaires ;

- la construction de 50 collèges ruraux ;
- la construction d'une école professionnelle moderne à Beyla ;
- le lancement de la construction de six (6) écoles régionales des Arts et Métiers ;
- la construction et l'équipement des lycées d'excellence dans les régions administratives ;
- le recrutement de 3 888 pour le primaire et le secondaire ;
- le démarrage de la construction des trois (3) nouvelles universités ;
- lancement du projet « Un étudiant, une tablette » ;
- le lancement de l'Initiative Présidentielle pour la Connexion des Ecoles (IPCE) à l'internet.

II.4.3 Secteur Protection Sociale, Promotion de la Femme et de l'Enfant

Dans ce secteur les résultats obtenus pour placer la femme au cœur du changement et renforcer la protection sociale des personnes vulnérables sont :

- l'appui financier à 153 groupements féminins au moyen de microcrédits de 120 milliards de francs guinéens ;
- la rénovation ou la construction de centre d'autonomisation et d'appui à l'autopromotion féminine (CAAF) à Conakry, Kankan, Faranah, Kindia et Labé ;
- la construction du centre de formation sociale appliquée de Jean Paul II ;
- la formation de 150 professionnelle et auxiliaires de justice en faveur de la protection des femmes ;
- la reconstruction et l'extension de la cité de solidarité ;
- l'équipement de 5 centres de production et d'apprentissage de métiers pour les handicapés ainsi que la mise en place de 20 activités génératrice de revenus en leur faveur ;
- l'identification et le rappareillage de 50 enfants handicapés ;
- la ratification de la convention internationale sur les personnes handicapées ;
- la mise en place des antennes régionales du Conseil Guinéen de la Femme ;
- l'adoption du Code de la Famille ;
- le renforcement du dispositif du Code de l'enfant.

II.4.4 Secteur Jeunesse

Pour une jeunesse sportive et épanouie, gage d'un meilleur avenir de la Guinée, les réalisations ont été faites en sa faveur :

- la création de la maison de l'emploi et des compétences pour l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- l'emploi de 9 599 jeunes sur l'amélioration de l'employabilité ;
- l'équipement d 12 centres d'écoute, de conseil et d'orientation pour jeunes

- (CECOJE) ;
- la construction à Conakry de zones dédiées au sport, à l'apprentissage (Blue zone) ;
- la construction du siège de la Fédération guinéenne du Football (FEGUIFOOT) ;
- la construction de terrain de sport de proximité (Koloma, Yimbaya, Matoto, Bonfi, Sonfonia, Conéya et Beyla) ;
- la qualification du Syli National au quart de finale de la CAN en 2014 en Guinée Equatoriale ;
- la formation de 15 000 jeunes à la sensibilisation contre Ebola ;
- la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de micro finance inclusive pour 30 milliards.

II.4.5 Secteur Arts et Culture

Afin de relancer ce secteur phare qui avait fait briller la Guinée en Afrique et dans le monde à travers ses orchestres, ballets et ensembles instrumentaux, les réalisations ont porté sur :

- l'élaboration d'un projet de loi sur le patrimoine culturel et naturel de la Guinée ;
- l'inventaire du site archéologique de Niani ;
- le lancement des travaux de la construction de la bibliothèque nationale sur le site de Donka ;
- la poursuite de la construction de la Bibliothèque Djibril Tamsir Niane ;
- la finalisation des textes réglementant les spectacles en Guinée ;
- la rénovation du cimetière des blancs à Niagasola (Siguiri), du Musée de Boké et des salles d'exposition du Musée national ;
- l'exposition diverse : « la force noire, les trésors de Niani et Guinée art et tradition » ;
- la révision de la législation guinéenne sur le droit d'auteur et les droits voisins ;
- la rénovation et extension de centre culturel de Colèyah, du Musée Fortin de Boké.

II.5 DEVELOPPEMENT RURAL

II.5.1 Secteur Agriculture

L'atteinte de l'autosuffisance alimentaire figurait au nombre des priorités du programme économique du PRG lors de son accession au pouvoir

- l'augmentation de la production du riz de 33% ;
- le désenclavement des zones de production par la réhabilitation de 4 500 km de pistes rurales ;
- la réalisation de quatre (4) campagnes agricoles (2011 -2015 pour un investissement annuel moins de 200 milliards de francs guinéens

comportant :

- la fourniture de machines agricoles et d'emballages : 198 tracteurs, 200 motoculteurs, 220 motopompes avec lots d'équipement d'irrigation, 300 motofaucheuses, 100 moissonneuses batteuses, 975 batteuses, 30 trieuses, 75 égraineuses de maïs, 600 étuveuses, 700 décortiqueuses de riz, 50 presses à huile, 75 boulins à céréale, 50 presses à balle, 5 000 000 de sacs, 1 500 bâches de séchage et 100 balances ;
- la distribution de 8 500 tonnes de semences, 73 395 tonnes d'engrais, plus de 2 millions de produits fuit sanitaires et 548 873 matériels de traitement et fumigation ;
- l'aménagement de 19 882 ha de terres agricoles ;
- la réhabilitation de 4 805 km de pistes rurales, de 4 820 linéaires de franchissement et 45 magasins de stockage et 7 plateformes de conservation ;
- la réhabilitation de jus de fruit de Kankan et de l'huilerie de Dabola ;
- le projet fruits et légumes couvrant les préfectures de Mamou, Pita, Dalaba, Coyah , Kindia, Forécariah et Dubréka avec aménagement de terre agricole, construction de chambre froide , de magasin de stockage et d'une salle de conditionnement pour l'exploitation d'ananas ;
- le renforcement de la production de riz au profit de 31 500 producteurs dans le cadre du projet NERICA pour les préfectures de Faranah, Kankan, Siguiri, Mandiana, Gueckedougou, Macenta et Beyla
- l'aménagement de terre et la construction de piste, de puits améliorés dans le cadre du projet de développement intègre de Kakossa (Forecaria)
- La réhabilitation de périmètres agricoles dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa et Boké ;
- La finalisation du processus d'agrément du café Ziama, constitue un objectif important ;
- La promotion de cultures de rente et ou d'exportation (acajou, café, cacao, coton) ;
- La création et le développement des pôles agricoles identifiés comme préalable à la redynamisation des chaînes de valeur agro-industrielles à l'image de la Société Guinéenne des Palmiers à Huile (SOGUIPAH) ;
- La mobilisation de capitaux privés pour valoriser le patrimoine agricole guinéen, en particulier avec des sociétés issues des pays dits des « BRICS» (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et associés (Malaisie, Thaïlande...)
- Le soutien à la relance du secteur ou filières agricoles dans les zones les plus touchées par l'épidémie EBOLA et/ou affectées par ses conséquences.

II.5.2 Secteur Elevage

Ce secteur vital pour la population guinéenne a connu une amélioration significative au cours des quatre dernières années. Cette amélioration se manifeste par les réalisations suivantes :

- la baisse significative du prix de la viande sur le marché ;
- la construction d'une usine d'aliments pour le bétail ;
- la construction et l'équipement de Laboratoires Vétérinaires répondant aux normes de l'Organisation Internationale de la santé animale (OIE) ;
- le lancement de la construction et l'équipement d'un abattoir moderne de Kagbélén (Dubréka) d'une capacité de 250 têtes par jour ;
- la dynamisation des organisations professionnelles d'éleveurs et la formation des producteurs et opérateurs du secteur.
- la construction de centres d'élevage, des marchés de bétail, de mini laiteries, aires d'abattage et la rénovation des centres d'appui à l'élevage de Boké, Beyla, Gaoul, Koudara, Siguri et Mandiana ;
- la réhabilitation de quatre fermes avicole dans les écoles normales d'agriculture de Tolo (Mamou), Bordeaux (Kankan), Koba (Boffa) et Macenta.

II.5.3 Secteur Pêche et Aquaculture

- la construction de 13 fabriques de glace et de chambres frigorifiques ;
- le lancement de l'acquisition de 500 moteurs hors-bord ;
- le lancement de l'aménagement de deux points de débarquements de pêche artisanale à Bonfi et Tèminètaye (Conakry) ;
- l'instauration de la surveillance aérienne par satellite qui permet de balayer toute la Zone Economique Exclusive (ZEE) guinéenne pour détecter, arrêter et poursuivre les navires pirates par la commission nationale d'arraisonnement ;
- l'adhésion de la Guinée aux programmes internationaux de lutte contre la pêche illégale non déclarée et non règlementée ;
- la pêche continentale produit 13 000 t par an ;
- la pêche artisanale et industrielle se situent à 120 000 t par an ; industrielle ;
- les montants versés au trésor par le secteur se situent autour de 30 milliards de francs guinéens par an ;

II.5.4 Secteur Environnement Eaux et Forêts

- la création du corps des conservateurs fonciers et le recrutement, la formation et la prise en charge salariale de 2 000 gardes forestiers ;
- le paiement des arriérées de cotisation de la Guinée qui a ouvert la porte à notre pays à plusieurs sources de financement ;
- la mobilisation de financement extérieur pour la réalisation de projets pertinents à hauteur de 18 400 000 dollars US et 1 800 000 euros ;
- l'acquisition et l'installation de station de réception et traitement des

images satellitaires pour le suivi des paramètres environnementaux nécessaire à la gestion durable des ressources naturelles ;

- l'appui à 28 groupements de saliculteurs, d'éleveurs d'huître, d'apiculteurs et de production améliorée de charbon à Boffa et Forécariah ;
- le reboisement de 161 ha en mangrove et 35 ha en arrière mangrove ;
- la distribution de 8 250 foyers améliorés dans les ménages ruraux ;
- la construction de 7 magasins de stockage et conservation de produits agricoles et sel solaire à Boffa et à Forécariah ;
- la réhabilitation de 1 600 ha de plaines rizicole menacées par l'élévation du niveau de la mer ;
- le déclenchement du programme d'assainissement total piloté par les communautés dans les 8 régions administratives pour une population cible de 500 000 personnes avec construction de latrines ;
- la distribution d'équipement de froid à 120 ateliers, à l'ENAM pour l'élimination du fréon puissant gaz destructeur de la couche d'ozone.

III. PERSPECTIVES

L'analyse du bilan du premier mandat a révélé que l'avènement au pouvoir du Professeur Alpha CONDE a permis à la Guinée d'enregistrer des acquis indéniables grâce aux réalisations effectuées dans les différents secteurs.

Ces résultats positifs ont eu pour effets d'améliorer sensiblement les indicateurs de résultats de la Guinée, lui permettant de consolider la construction d'un Etat moderne et de relancer le processus du développement économique, social et culturel, malgré une conjoncture économique internationale défavorable, la survenance de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola en 2014 et des antagonistes domestiques volontairement occlusifs.

Dans le même temps, le pays continue de faire face à d'énormes défis qu'il importe de prendre convenablement en charge au cours des prochaines années.

D'abord, il lui faut très rapidement gagner la lutte contre Ebola et réussir, en collaboration avec les pays membres de l'Union du fleuve Mano et les partenaires au développement, la mise en œuvre du plan de relance Post Ebola qui contribuera grandement au relèvement du secteur social.

Ensuite, la Guinée, comme les autres pays en développement, doit encore mettre à niveau de nombreux facteurs stratégiques qui conditionnent le succès de son ambition d'émergence future. Et, tout ceci demande du temps et des efforts soutenus, afin d'atteindre le but désiré.

Par conséquent, le prochain mandat du Professeur Alpha CONDE devra toujours s'inscrire sous le sceau du changement mais dans la durabilité et l'irréversibilité des acquis.

En d'autres termes, il s'agira de combiner tout à la fois la poursuite des chantiers déjà ouverts dans tous les secteurs d'activités et l'identification de nouvelles stratégies et de nouvelles mesures adaptées aux défis relevés et aux enjeux du moment.

Ainsi, si le premier mandat a été celui de la reconstruction/redressement de la Guinée, après plusieurs décennies perdues sur la voie de la démocratie et du développement, le second mandat sera en plus celui de la transformation structurelle de la Guinée, en ciblant finement les chantiers prioritaires à ériger à cet effet.

C'est dans cette perspective que se situe le présent programme. Dans chaque secteur des choix stratégiques sont proposés qui guideront les mesures pratiques à mettre en œuvre pour atteindre les résultats souhaités à l'horizon 2020.

III.1 DOMAINE SOUVERAINETÉ

Pour les cinq (5) prochaines années à venir, nous ambitionnons de bâtir une nation unie et soudée qui privilégie le dialogue social, la concertation et le consensus et qui célèbre la richesse qui constitue notre diversité.

III.1.1 Secteur de la Justice

Au niveau du secteur de la justice, il s'agira essentiellement de conforter et d'amplifier les acquis du premier mandat, à savoir :

- la poursuite de la séparation des pouvoirs et le renforcement de l'indépendance de la Justice ;
- le rajeunissement du corps des magistrats et auxiliaires de justice ;
- l'érection des justices de paix en tribunaux de première instance ;
- la création de 2 nouvelles cours d'appel ;
- la construction et l'équipement d'un pénitencier moderne à Yorokhoguia (Dubréka) ;
- l'amélioration de l'état des infrastructures judiciaires, pénitentiaires et des bibliothèques physiques et numériques ;
- le renforcement de la protection des titres fonciers et de l'application des contrats commerciaux ;
- l'opérationnalisation du statut particulier de la magistrature ;
- l'éducation et la formation des populations pour la défense de leur droit civique ;
- le renforcement du Conseil supérieur de la magistrature dans sa lutte contre l'indiscipline, l'impunité et la corruption dans le secteur pour favoriser l'émergence d'une justice indépendante, impartiale, loyale, diligente et crédible, facteur décisif pour la paix social et le développement économique.

III.1.2 Secteur Défense et Sécurité

Pour une amélioration des performances dans ce secteur, les reformes et actions suivantes seront mise en œuvre :

- la définition de critères et de profils objectifs pour le recrutement du personnel de forces de défense et de sécurité en mettant fin à toute sélection anarchique et népotique ;
- l'accroissement des effectifs de la police pour passer d'un policier pour 1000 habitants à un policier pour 200 habitants comme le stipule la norme internationale ;
- le renforcement des capacités humaines des forces de défense et de sécurité par la formation et la mise à niveau du personnel ;
- l'équipement adéquat et le renforcement des capacités opérationnelles

- des forces de défense et de sécurité ;
- la lutte contre l'indiscipline, la délinquance, l'impunité et la corruption dans le secteur ;
- le redéploiement judicieux des forces de défense et de sécurité en privilégiant les zones à risques ;
- la sensibilisation de la population au rôle et à la place des forces de défense et de sécurité dans la société ;
- la poursuite de l'adéquation des effectifs de l'Armée ;
- le transfert des opérations de sécurité intérieure de l'Armée vers la gendarmerie et la police ;
- la poursuite de l'engagement de l'Armée à l'extérieur pour contribuer à la préservation de la paix mondiale ;
- la finalisation de la réforme du secteur de défense et de sécurité ;
- la poursuite de la construction et la réhabilitation des infrastructures de l'Armée et de la police.

III.3.3.Secteur Affaires Etrangères, Guinéens de l'étrangeret Coopération Internationale

Pour consolider le retour de la Guinée sur la scène internationale et créer une véritable diplomatie de développement des actions vigoureuses seront menées dans ce secteur. A ce titre on peut citer :

- la définition de nouvelle politique de diplomatie et de coopération internationale ;
- le recensement exhaustif des effectifs diplomatiques pour assurer son adéquation et sa mobilité ;
- l'inventaire systématique du patrimoine des représentations diplomatiques pour une bonne gestion ;
- la professionnalisation du personnel diplomatique ;
- la qualification de la Guinée au Millenium chalenge corporation des Etats-Unis ;
- la mise en place effective des outils de coordination et de l'aide dont bénéficie la Guinée ;
- la promotion des cadres guinéens au sein des organisations et institutions internationales ;
- la promotion d'une diplomatie de développement ;
- la définition d'une politique cohérente en matière de gestion et d'implication de la diaspora guinéenne dans le processus de développement national ;
- la constitution d'une banque de données fiable sur les Guinéens de l'étranger ;
- l'installation des conseils des Guinéens de l'étranger dans les pays d'accueil ;
- l'élection du haut conseil des Guinéens de l'étranger ;

- la formalisation des transferts de l'épargne des guinéens de l'étranger ;
- la réalisation de programmes de logements en faveur des guinéens de l'étranger.

III.3.4 Secteur Administration du Territoire et Décentralisation

La décentralisation et la gouvernance locale constituent des éléments majeurs pour la promotion des pôles de croissance et la consolidation de la paix. Pour se faire, les actions suivantes seront menées :

- le renforcement et la pérennisation d'un cadre de dialogue politique permanent;
- la qualification du cadre de création et fonctionnement des partis politiques afin qu'ils soient des facteurs de renforcement de l'unité, de la paix et de la démocratie dans le pays ;
- l'organisation des élections locales ;
- la transformation de l'administration de commandement en une administration de développement ;
- la mise en place d'un 2ème niveau de décentralisation (création des régions comme collectivités locales) ;
- la promotion du mouvement associatif ;
- la mise en place du Haut Conseil des Collectivités Locales (HCCL) ;
- la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des Collectivités Décentralisées ;
- le développement d'un programme national de plateformes multifonctionnelles dans toutes les collectivités locales ;
- l'opérationnalisation de la déconcentration budgétaire ;
- la modernisation de l'Etat civil ;
- le développement d'un programme national durable d'assainissement et de salubrité publique à Conakry et dans toutes les villes du pays ;
- la poursuite de la rénovation, de la construction et de l'équipement des infrastructures administratives ;
- la promotion de la coopération décentralisée et du partenariat public privé ;
- l'adoption d'une charte de la déconcentration ;
- le renforcement des capacités des collectivités locales ;

III.3.5 Secteur Fonction Publique Réforme de l'Etat et Modernisation de l'Administration

L'efficacité de la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable exigent une administration publique performante débarrassée de la corruption. Pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre du programme de réforme de l'Etat et de la modernisation de l'Administration sera poursuivie à travers :

- la redéfinition et la clarification des missions de l'Etat ;
- la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités des principales Institutions de l'Etat ;
- la moralisation de la vie publique et la lutte contre corruption ;
- le renforcement de la coordination et l'efficacité du travail gouvernementale ;
- la rationalisation des structures et des normes de l'administration publique ;
- la promotion d'un environnement de travail motivant et moderne dans l'administration ;
- le renforcement de la gestion et des capacités des ressources humaines de l'administration publique ;
- la construction des infrastructures et l'opérationnalisation de l'Ecole Nationale d'Administration ;
- la promotion rationnelle des cadres et agents de l'état ;
- le rajeunissement et la féminisation de l'administration par le recrutement dans la transparence de nouveaux fonctionnaires.

III.2 DOMAINE ECONOMIQUE

Malgré les résultats satisfaisants obtenus, les défis à relever restent nombreux. Des actions énergiques devront être mises en œuvre pour que le pays se remette des conséquences de l'épidémie Ebola. Il s'agira de préserver les acquis et de jeter les bases pour la reprise du développement à court, moyen et long terme.

III.2.1. Secteur Economie-Finances, Banques et Assurances

Les chantiers prioritaires sont les suivants :

- la préparation d'*une nouvelle législation pour encadrer les Partenariats Public- Privé* afin d'attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ;
- la préservation de la stabilité macro-économique pour favoriser l'investissement et la lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite des efforts de réformes engagées depuis 2011, notamment en termes d'assainissement et de rationalisation de la gestion publique ;
- la mise en œuvre des dispositions de la Loi Organique relative à la Loi des Finances (LORF) et du Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBC).
- le renforcement du programme économique conclu avec les Institutions Financières Internationales ;
- la diversification des sources de financement à travers l'élargissement du spectre de coopération économique et financier du pays ainsi que la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement ;

- l'amélioration des conditions de création et d'épanouissement des entreprises ;
- l'adoption d'un programme national de formalisation progressive du secteur informel, dont la contribution au produit national est très importante ;
- pour les recettes : la mobilisation de financements intérieur et extérieur ; l'amélioration des recettes budgétaires provenant des taxes sur l'économie numérique, le tabac et l'alcool ; l'amélioration de la gestion de la taxe de consommation téléphonique par la création d'un Fonds Investissement Stratégique ;
- Pour les dépenses : l'audit et le règlement de la dette intérieure ; la qualification de la programmation des dépenses de fonctionnement ; la garantie des dotations budgétaires des projets d'investissement en cours ; la mise à disposition des contreparties nationales aux financements extérieurs.

Au niveau de la Banque Centrale :

- la poursuite de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente pour la maîtrise de l'inflation, indispensable pour créer les bases d'une croissance économique forte et durable ;
- la poursuivre avec le Gouvernement des efforts de renforcement des réserves de change de la Nation pour d'atteindre et de maintenir un minimum de trois (3) mois d'importations.
- la construction d'Agences à l'intérieur du pays pour renforcer le processus de bancarisation de l'économie ;
- la poursuite de la modernisation du système des paiements et le développement de la monétique ;
- le renforcement de la recherche afin de disposer des meilleurs indicateurs d'aide à la prise de décision.

III.2.2 Secteur Mines

Les perspectives dans ce secteur incluent les efforts pour la relance des projets miniers retardés, suspendus ou reportés par la survenance du virus Ebola. En outre, les actions suivantes vont être finalisées :

- l'adoption et publication des textes d'application du Code minier ;
- l'opérationnalisation de la SOGUIPAMI ;
- la mise en place du guichet unique minier ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la régulation du suivi et du contrôle de l'activité minière ;
- l'adoption et la publication du décret portant application des dispositions du Processus de Kimberli ;

- l'appui aux projets en cours de développement et le suivi du respect des engagements légaux et contractuels ;
- la finalisation de la revue des contrats miniers et la publication des résultats obtenus ;
- la mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement des crédits TVA.

III.2.3 Secteur Industrie

Afin d'améliorer la contribution du secteur industriel à l'amélioration du bien-être des guinéens, les interventions suivantes sont envisagées :

- la mise en place de mécanisme de financement et de garantie appropriée pour l'investissement ;
- la poursuite du renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé ;
- l'accompagnement et l'utilisation des PME locales dans la chaîne d'approvisionnement des biens et services (contenu local)
- la ré-industrialisation du pays en mettant l'accent sur l'agro-industrie ;
- la finalisation de la cession des unités industrielles ramenées dans le portefeuille de l'Etat ;
- la sécurisation des zones industrielles et leur aménagement en s'appuyant notamment sur le partenariat public-privé ;
- la constitution de deux Technopoles à Conakry ;
- la mise en place de Centres d'Appui aux PME à Conakry et à Kankan ainsi que dans les autres Préfectures.

III.2.4 Secteur Commerce

Comme indiqué plus haut, le secteur du commerce joue un rôle de pourvoyeur d'emplois, de pourvoyeur du marché intérieur, de contributeur aux recettes de l'Etat, d'exportateur de biens et services et de promoteur du label « Fabriqué en Guinée ». Une attention particulière sera toujours portée à ce secteur par :

- la création d'un environnement favorable aux affaires ;
- la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ;
- la construction des infrastructures dans la périphérie de Conakry pour abriter les foires nationales et internationales;
- la construction de marchés dans les préfectures du pays ;
- la construction de laboratoires de référence dans les régions administratives du pays.

III.3 DOMAINE INFRASTRUCTURES

Il n'y a pas de développement économique sans infrastructures viables. L'ambition

que nous avons de faire de la Guinée un pays émergent passe donc par la réalisation d'investissements massifs dans ce domaine.

III.3.1 Secteur Electricité et Eaux

Pour atteindre un taux de couverture de 85% des besoins en électricité à l'horizon 2020, le programme pour le quinquennat à venir portera sur :

- le démarrage de la réalisation physique des ouvrages hydroélectriques de :
 - o Souapiti ;
 - o Fomi ;
 - o Koukoutamba et Bouréya
- la construction de la ligne 225kV d'interconnexion Guinée-Mali (N'Zérékoré, Beyla, Kérouané, Kankan, Siguiri) ;
- la construction d'une ligne de 225 kV Linsan - Fomi
- la construction de la ligne 225kV d'interconnexion Côte d'Ivoire- Libéria-Sierra Leone -Guinée (CLSG) et de l'OMVG.
- la poursuite du renforcement des systèmes d'électrification des villes de l'intérieur ;
- la mise en œuvre des quatre mini-centrales hydroélectriques : Kogbèdou , N'Zébéla, Touba et Daboya et étude de 6 nouveaux sites de mini centrales hydroélectriques.
- l'étude du programme national d'électrification rurale (PNR) permettant d'identifier des sources d'énergie fiable et moins coûteux pour toutes les localités de la République de Guinée ;
- l'électrification des 304 CR dans le cadre de SE4ALL par l'AGER ;
- l'inventaire et l'étude de faisabilité de tous les sites pico hydroélectriques de la République de Guinée par l'AGER ;
- la promotion de l'énergie verte par l'installation de 10 centrales solaires ;
- la poursuite de l'électrification rurale
- l'installation des compteurs, y compris à prépaiement
- l'utilisation des lampes à basse consommation
- la poursuite du programme des lampadaires solaires pour toutes les agglomérations du pays et organisation rationnelle de leur maintenance
- l'amélioration de la qualité du service
- le redressement commercial et financier (équilibre financier) du secteur de l'électricité
- la lutte à outrance contre la fraude par l'adoption d'une loi par l'Assemblée Nationale ;
- l'équité territoriale dans le développement des moyens de production, transport et distribution ;
- la réalisation de 10000 points d'eaux pour desservir plus de 3 000 000 de personnes, ce qui permettra de réduire la distance d'accès au point d'eau à moins de 500 m ;
- la construction de 80 bonnes fontaines à Conakry dans les quartiers en

- manque d'eau ;
- l'augmentation de la capacité de production d'eau potable à Conakry pour assurer l'accès d'au moins 92% de la population de la capitale avec une ration quotidienne de 60 litre par personne ;
- l'installation de 120 unités compactes de potabilisation d'eau de surface ;

III.3.2 Secteur Travaux Publicset Transport

L'objectif du Gouvernement de la 3^{ème} République en matière d'infrastructures routières est de poursuivre la création d'un tissu routier performant, capable de relier toutes les régions du pays. Aussi, il se propose de continuer à favoriser et à développer les liaisons routières avec tous les pays voisins, Mali, Sénégal, Cote d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée Bissau, et Libéria dans le cadre de l'intégration sous régionale.

En plus, dans le domaine des ouvrages de franchissements, il est prévu le remplacement progressif des bacs existants sur le réseau national par des ponts. De même le système de voirie continuera à se renforcer dans la capitale Conakry, ainsi que dans les chefs-lieux des régions administratives et dans les grandes villes de l'intérieur du pays.

Le nouveau mandat du Président de la République vise à poursuivre les actions déjà engagées en consolidant ses acquis et entamer des nouvelles actions qui sont entre autres :

- Le recours à la formule d'Agence routière couplée avec le Fonds d'Entretien Routier (FER) de 2^{ème} génération à l'instar de la plus part des pays de la sous-région ;
- Le démarrage du projet d'autoroute Conakry- Mamou ;
- Le développement et la maintenance de recours à des travaux à haute intensité de la main d'œuvre (HIMO) ;
- l'achèvement des routes qui relient la Guinée et les pays limitrophes;
- le désenclavement d'au moins la moitié des agglomérations rurales ;
- la maintenance en bon état d'au moins 60% du réseau routier national en priorisant les préfectures n'étant pas desservies par des axes bitumés ;
- la construction d'un nouvel aéroport international à Maferinyah ;
- l'ouverture prochaine d'une ligne aérienne suite à la signature d'un accord coopération avec le Qatar intervenue en janvier 2015;
- l'ouverture d'une ligne aérienne avec la Turquie;
- la création d'une compagnie aérienne "Air Mano" regroupant la Guinée, la

- Sierra Léone, le Libéria et le partenaire stratégique Royal Air Maroc ;
- le démarrage des activités de la nouvelle Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- la réhabilitation des aéroports régionaux pour permettre la desserte des villes de l'intérieur du pays;
- la construction d'un nouveau siège pour l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- l'aménagement de la zone Est de 77 ha du Port de Conakry ;
- la construction d'une tour de contrôle au Port pour la surveillance de la navigation maritime;
- l'achèvement des travaux de la gare maritime de Sandervalia par la SNG;
- la réalisation de gares maritimes urbaines à Conakry pour le développement du transport maritime urbain ;
- l'étude et aménagement des débarcadères maritimes et fluviaux ;
- la construction de la voie ferrée Conakry- Kankan- Bamako ;
- la mise en circulation d'un second train de banlieue « Train Bleu ».

III.3.4 Secteur Habitat

Un ménage = un toit, tel doit être l'objectif.

La politique à mener dans ce secteur vise à permettre l'accès à un habitat social et un logement décent par l'adoption de mécanismes synergiques adaptés à l'approche de production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables. La mise en œuvre de cette politique passe par :

- la sécurisation des Domaines de l'état ;
- l'élaboration des plans fonciers ;
- la mobilisation de ressources propres du Fonds de l'habitat ;
- la mise en place du mécanisme de financement de logement dont la Banque de l'Habitat de Guinée ;
- la constitution de l'épargne des ménages à moyen et long terme, comme une des sources d'approvisionnement de la Banque de l'Habitat ;
- la restructuration de la SONAPI pour en faire le principal outil d'urbanisation de la Guinée ;
- la construction de 200 000 logements sociaux durant le quinquennat au bénéfice des moins nantis ;
- la promotion de sociétés immobilières en partenariat public-privé ;
- l'éradication des habitats précaires dans les centres urbains.

III.3.5 Secteur Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Nul n'ignore aujourd'hui l'importance des NTIC dans le développement économique et social d'un pays. Pour le quinquennat à venir il est prévu :

- d'assurer une couverture nationale totale en réseaux téléphoniques (GSM) et

- de permettre le roaming sur toutes les routes nationales ;
- de Moderniser et d'étendre les Centres d'Emission de Radiodiffusion ;
- d'intégrer le projet de déploiement du Projet Réseau Panafricain de Services en Ligne dans ses trois(3) composantes : e-Education, e-Santé et e-Diplomatie dans les centres de formation, les universités, les centres de santé et les hôpitaux des communes de la capitale et de l'intérieur du pays ;
- de finaliser l'installation du Backbone à fibre optique sur toute l'étendue du territoire nationale ;
- de relancer la SOTELGUI et lui permettre de jouer son rôle d'acteur stratégique du secteur.

III.3.6 Secteur Tourisme, Hôtellerie et Artisanat

Le potentiel touristique et artisanal sera développé pour une meilleure contribution de ce secteur au développement économique et social du pays.

Pendant le quinquennat à venir les actions suivantes seront entreprises :

- l'amélioration de cadre juridique et institutionnel du secteur en vue d'une meilleure mobilisation des acteurs publics et privés et l'utilisation efficiente des ressources ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et de gestion de l'Observatoire National du Tourisme en vue d'assurer la régulation dans la production de données statistiques et socio-économiques du tourisme;
- la mise en œuvre de programmes de formation des personnels en vue d'une professionnalisation des acteurs et d'une amélioration des prestations ;
- l'actualisation du schéma directeur d'aménagement touristique du territoire national;
- la diversification et la valorisation des produits de la faune (parc zoologique) et de la flore (jardin botanique), du patrimoine culturel;
- la poursuite des travaux de construction/réhabilitation/extension des établissements hôteliers ;
- l'extension et le renforcement des infrastructures hôtelières dans l'arrière-pays et dans les zones à grand potentiel touristique;
- l'extension et le renforcement des projets de tourisme communautaire et d'écotourisme axés sur la lutte contre la pauvreté et atténuer la vulnérabilité et la précarité des populations;
- la mise en place d'un système adéquat de transport touristique et de renforcement des capacités des Agences de voyages et de Tourisme ;
- la mise en place, en partenariat avec le secteur privé, d'un Système de Gestion de la Destination par le biais des NTIC;
- la mise en place d'un cadre adéquat d'échange et de contact réunissant en réseau les professionnels guinéens du Tourisme autour d'une stratégie commune de marketing avec comme pivot le Salon International du Tourisme de Conakry (SITAC);

- l'organisation de foires régionales dans les 4 capitales régionales;
- la création d'un fonds d'investissement touristique;
- l'harmonisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable aux prestataires hôteliers et organisateurs de circuits, avec celle en vigueur dans les pays voisins membres de l'UEMOA ;
- le développement du Tourisme durable dans les Parcs et Aires Protégés transfrontaliers en Afrique de l'ouest;
- la mise en place de circuits de « découverte touristique » de la sous-région « destination CEDEAO »;
- la poursuite de la construction et réhabilitation des villages artisanaux ;
- l'implantation du Centre Régional de Formation aux Métiers de Tourisme et de l'Hôtellerie.

III.4 DOMAINE SOCIAL

III.4.1 Secteur Santé

Après l'éradication de la fièvre hémorragique à Virus Ebola à très court terme, une série de mesures, de projets et de programme seront à moyen terme pur renforcer le système sanitaire national. A ce titre on peut citer notamment :

- la réhabilitation/extension de l'Hôpital Donka ;
- le renforcement de la prévention et de la surveillance des maladies à potentiel épidémique ;
- le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- la poursuite de la mise aux normes des infrastructures, des équipements et de la logistique et la construction de nouvelles infrastructures ;
- le renforcement du financement de la santé pour relever sa part du budget national à près de 15% à l'horizon 2020 ;
- l'augmentation du pourcentage des accouchements dans les centres de santé publique de 36% en 2011 à plus de 70% en 2020 ;
- la promotion de la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition ;
- l'accès universel aux soins ;
- la mise en œuvre de la Convention MEDICRIME ;
- la poursuite de la gratuité de l'accouchement ;

III.4.2 Secteur Education

- la poursuite de l'Initiative Présidentielle pour la Connexion des Ecoles (IPCE) à l'internet;
- la construction de bibliothèque, de CDI, de médiathèques pour un accès aux nouvelles technologies dès le collège ;
- l'élargissement du projet « Un étudiant, une tablette » ;
- la poursuite de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des

- infrastructures scolaires ;
- l'opérationnalisation de 6500 enseignants alphabétiseurs déjà identifiés ;
- l'extension des cantines scolaires.
- la promotion d'institutions de formation professionnelle de type nouveau dans la dynamique de l'adéquation formation emploi ;
- la poursuite de la construction des infrastructures dans les IES et IRS ;
- le démarrage de la construction des trois nouvelles universités et d'une école normale supérieure de l'enseignement technique;
- la professionnalisation des enseignements ;
- procéder à un réaménagement de programme scolaire en privilégiant l'enseignement du français et de mathématique et en introduisant l'apprentissage de l'anglais dès la 7^{ème} année ;
- la mise en place d'un office du baccalauréat ;
- l'identification, discussion et adoption de dix nouvelles filières dans les lycées d'enseignement et technique ;
- la mise en place des mécanismes de sélection et un dispositif pour organiser le concours général pour récompenser les lauréats par des bourses d'étude dans les meilleures universités étrangères ;
- la généralisation des cantines scolaires dans les zones rurales ;
- la mise en place d'une Direction Générale de la vie scolaire supervisant la psychologie et l'orientation, la médecine scolaire, le plein air et l'assistantat social ;
- rendre le métier d'enseignant attractif par les mesures suivantes : le recrutement par concours des entrants dans les ENI et ISSEG, aide à l'accès au logement, construction d'un lycée d'application sur le site de l'ISSEG ;
- la multiplication des centres d'apprentissage dans toute l'étendue du territoire pour les enfants ne pouvant faire de longues études ;
- la dotation de chaque région naturelle de lycée technique avec cycle complet.

III.4.3 Secteur Protection Sociale, Promotion de la Femme et de l'Enfant

Le secteur des affaires sociales de la promotion et de la protection des couches vulnérables constitue une priorité dans le programme du prochain quinquennat. Les actions suivantes sont envisagées :

- mise en place du financement nécessaire au niveau du Fonds de Développement Social et de la Solidarité (FDES) pour soutenir les couches vulnérables que sont les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les mendiants, les victimes de calamités et les populations à risque et d'exclusion sociale ;
- financement du Programme National de Réintégration Socioéconomique en faveur des ex-forces de défense et de sécurité pour une auto-prise en charge ;
- développement de l'éducation préscolaire par la construction d'écoles

préscolaires dans toutes les communes urbaines et rurales de la Guinée à l'horizon 2020 ;

- renforcement de l'autonomisation des femmes à travers la mise en place des microcrédits, de subventions, de formations qualifiantes et autres dispositions de renforcement de capacités ;
- développement de l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les projets publics ;
- amélioration des conditions de vie des personnes âgées;
- promotion et la revalorisation du statut social des personnes âgées ;
- relance des activités socio - économique des familles affectées par Ebola ;
- adoption du Code de la Famille.

III.4.4 Secteur Jeunesse et Sport

L'épanouissement et l'émancipation des couches juvéniles sont des conditions indispensables à la paix sociale et à la pérennisation des acquis du développement. La Guinée de demain sera ce qu'est sa jeunesse aujourd'hui.

Pour permettre à cette jeunesse de jouer pleinement son rôle dans la société, les actions suivantes seront menées :

- poursuite et l'amplification des initiatives en faveur des jeunes ;
- poursuite de la construction et de la rénovation des maisons de jeunes sur toute l'étendue du territoire national ;
- mise en œuvre effective de la stratégie nationale de micro finance inclusive ;
- mise en œuvre et la pérennisation du projet « booster les compétences pour l'employabilité des jeunes » ;
- promulgation de la Charte Africaine de la jeunesse par le Président de la République ;
- écoute permanente des jeunes en vue de la prise en compte de leurs préoccupations et doléances, comme c'est le cas du projet « nos jeunes ont du talent » visant à libérer la parole des jeunes ;
- formation de plus de 600 jeunes à l'animation socio-éducative dans le cadre du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (CAFA) ;
- élaboration d'une stratégie de micro finance inclusive comme moyen privilégié d'amélioration d'un environnement financier favorable aux plus démunis que sont les jeunes et les femmes ;
- appui à la promotion de l'entreprenariat jeunes à travers de nombreux projets de formation ;
- intensification des projets à Haute Intensité de main d'œuvre (HIMO) tels que la fabrication et pose de pavés dans le cadre du pavage de rues et de trottoirs ;
- adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi sur le volontariat en Guinée ;
- relance des sports scolaires et universitaires ;
- promotion de l'investissement privé dans le sport ;

- construction d'une école de sport ;
- finalisation des travaux des stades en construction

III.4.5 Secteur Arts et Culture

La promotion de la culture comme facteur de cohésion et d'unité nationale à travers une dynamique de valorisation du patrimoine culturel national est le fondement de notre identité commune ».La politique culturelle s'articulera autour des actions suivantes :

- favoriser la contribution du secteur de la culture au développement socioéconomique par la création d'emplois et de richesse à travers la promotion des métiers culturels (industries culturelles) ;
- faire l'inventaire des collections issues des fouilles successives du site archéologique de Niani ;
- mettre en place un fonds d'Aide à l'Action Culturelle (Fodac) ;
- construire un Palais de la Culture ;
- construire des infrastructures de création et de diffusion artistique et culturelle à Conakry et dans toutes les régions (salles de spectacle, maisons de la culture) ;
- valoriser le patrimoine culturel et historique ;
- construire des Clacs dans les toutes les régions de la Guinée ;
- faire l'inventaire général du patrimoine culturel national ;
- construire et équiper de musées dans toutes les régions ;
- construire une bibliothèque nationale et des bibliothèques régionales.

III.5 DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL

III.5.1 Secteur Agriculture

La consolidation des acquis du secteur agricole et la poursuite des actions entreprises, notamment :

- le soutien du Gouvernement à la campagne agricole, au bénéfice des exploitants agricoles, restent de mise pour accélérer la dynamique d'autosuffisance alimentaire en Guinée.
- La nouvelle performance de notre agriculture vise sa modernisation dans le but de faire de notre pays, **une puissance agricole émergente.**

Dans cette optique, les priorités formulées se focalisent sur **le développement des agropoles dans les différents bassins agricoles pour la promotion des agro-industries.**

Ce programme fédérateur intègre entre autres:

- des projets d'aménagement en maîtrise totale de l'eau de 5 000 ha sur 5 ans ;
- le développement des autres cultures vivrières ainsi que des cultures de

- rente, agroindustrielles et d'exportation ;
- la création des centres d'appui à la mécanisation agricole et de formation pour les jeunes ;
 - l'appui au développement du secteur privé agricole pour la promotion des petites et moyennes entreprises, en faveur des jeunes.
 - la mise en œuvre de pôles de développement tenant compte des potentialités et des filières de production afin de soutenir la création de valeurs ajoutées pour soutenir les efforts d'industrialisation à travers l'Agro business ;
 - la promotion des cultures fruitières (ananas, mangues, bananes, haricot vert, melon, pastèque etc.) et des cultures maraichères (tomates, gombo, etc.) ;
 - la promotion de cultures de rente et ou d'exportation (acajou, café, cacao, coton...) ;
 - la création et le développement des pôles agricoles identifiés comme préalable à la redynamisation des chaînes de valeur agro-industrielles à l'image de la Société Guinéenne des Palmiers à Huile (SOGUIPAH) ;
 - la mobilisation de capitaux privés pour valoriser le patrimoine agricole guinéen, en particulier avec des sociétés issues des pays dits des « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et associés (Malaisie, Thaïlande...) ;
 - le soutien à la relance du secteur ou filières agricoles dans les zones les plus touchées par l'épidémie EBOLA et/ou affectées par ses conséquences.

III.5.2 Secteur Elevage

Sur la base de la vision dégagée par le Professeur Alpha Condé pour le développement de l'Elevage, à savoir « Moderniser l'Elevage guinéen », les défis du secteur de l'Elevage pour le second mandat 2016-2020 se présentent comme suit :

- la construction d'une usine d'aliments pour le bétail ;
- la construction et l'équipement de Laboratoires Vétérinaires répondant aux normes de l'Organisation Internationale de la santé animale (OIE) ;
- la construction d'un abattoir moderne de Kagbélén et de boucheries modernes communales ;
- la construction d'abattoirs et de boucheries communales dans les autres centres urbains du pays ;
- la construction des aires d'abattage et marchés à bétail en milieu rural ;
- la construction et l'équipement d'un Laboratoire Vétérinaire répondant aux normes de l'Organisation Internationale de la santé animale (OIE) dans la préfecture de Boké ;
- la dynamisation des organisations professionnelles d'éleveurs et la formation des producteurs et opérateurs du secteur ;
- la lutte contre les maladies majeures du cheptel par l'acquisition de vaccins, de chaîne de froid pour la conservation des vaccins, du matériel vétérinaire, des équipements et des réactifs de laboratoire vétérinaire ;
- la lutte contre les maladies zoonotiques (maladies transmissibles entre l'homme et les animaux).
- la poursuite de la réhabilitation des Centres d'Appui et de Démonstration de l'Elevage (Ditinn, Boké, Famoïla) et du Centre de Formation de l'Elevage de Labé (CFEL) ;
- la construction et l'équipement d'unités de transformation du lait dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- la mise en place d'unités de conditionnement et conservation de produits avicoles (poulets de chair, œufs) ;
- la mise en place d'unités de séchage et de conservation des cuirs et peaux ;
- Construction et l'équipement d'unités de traitement et de contrôle de qualité du miel et de la cire ;
- la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement d'aliments de volailles ;
- la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement de vaccins pour la prévention des ovins, caprins et volailles ;
- la construction et l'équipement de chaînes d'abattage de volailles ;
- le recrutement de jeunes cadres pour l'administration de l'Elevage ;
- la formation des cadres des services de l'Elevage ;
- la redynamisation des organisations professionnelles d'éleveurs et la formation des producteurs et opérateurs du secteur.

III.5.3 Secteur Pêche et Aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les enjeux de la construction d'une Guinée émergente peuvent être résumés comme ci-dessous :

- assurer la présence permanente des moyens de surveillance de la Zone Economique Exclusive (ZEE) guinéenne, mettant ainsi fin à la pêche illégale qui prive le pays d'importantes ressources ;
- mettre en place des mécanismes financiers sécurisés permettant aux pêcheurs artisans de renouveler leurs outils de production ;
- poursuite et renforcement de l'aménagement des ports de pêche en les dotant des services indispensables (quai d'accostage, production de glace, chambres froides etc.) ;
- mettre en place un mécanisme d'appui aux opérateurs de la filière traitement et exportation des produits halieutiques.

III.5.4 Secteur Environnement Eaux et Forêts

- la promotion de l'approche REDD (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des terres) pour une mobilisation adéquate des ressources financières destinées aux investissements forestiers ;
- le renforcement de l'opérationnalisation du Corps des Conservateurs de la nature ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale des établissements classés (sociétés minières industrielles, PME et PMII) ;
- le renforcement des capacités d'intervention du Ministère de l'Environnement en termes de formations, d'infrastructures, d'équipements, entre autres ;
- l'accroissement des superficies forestières et des aires protégées (1 village, une forêt d'au moins 50 hectares) ;
- la poursuite de la lutte contre la déforestation et les feus de brousse.

Conclusion Générale

Les perspectives annoncées et les défis à relever par ce projet de société, ambitieux et inclusif permettront d'engager des réformes qui mettront le pays sur la voie de l'émergence.

Tous les acteurs sont appelés à adopter une attitude de respect rigoureux des règles de transparence dans la gestion des deniers publics pour que les réformes engagées par l'Etat soient bénéfiques à tous les citoyens.

Depuis 2011, le Gouvernement à relever de grands défis, dont entre autres :

1. L'amélioration du cadre macroéconomique,
2. La réforme de l'Etat et de la modernisation de l'administration ;
3. La réforme du secteur de la justice ;
4. La réforme du secteur de la sécurité ;
5. Le repositionnement de la Guinée sur la scène diplomatique internationale ;
6. L'approfondissement de la décentralisation ;
7. Le renforcement du tissu social et de la promotion du dialogue politique ;
8. La lutte contre la maladie à virus Ebola.

Force est de constater donc, que le changement annoncé en 2010 a bien eu lieu. Il s'agit maintenant de se projeter sur de nouvelles bases, plus solides et plus structurées.

Construire une véritable administration de développement, constitue une priorité pour contribuer à la reconstruction d'un Etat de droit et de démocratie en Guinée, seul gage de réussite d'un développement durable endogène, associant l'ensemble des acteurs de l'Administration Déconcentrée, Décentralisée, les Elus Locaux, la Société Civile et l'ensemble des populations.

Dans l'atteinte de ces objectifs, tous les secteurs socio-économiques de l'Etat ont un rôle crucial à jouer.

Ce **nouveau projet de société** place la bonne gouvernance économique, sociale, politique, juridique et administrative au cœur des principales préoccupations du futur Gouvernement.

Des réalisations ont été faites sous le 1^{er} mandat, certaines sont réussies d'autres non. Le nouveau mandat permettra de finaliser les grands chantiers entrepris et d'initier de nouveaux plus importants au bénéfice du peuple de Guinée.

La Corruption et la mauvaise gouvernance seront vigoureusement combattues.

L'appareil administratif étatique sera affranchi des considérations politiques pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général pour qu'enfin la gouvernance administrative réponde aux exigences de résultats.

Comme son nom l'indique, le parti présidentiel continuera de promouvoir le Rassemblement du Peuple de Guinée pour que chaque guinéen s'accepte dans la différence, la fraternité et la solidarité.

Cette vision de rassembleur, doit guider tous les autres guinéens.

« POUR UNE GUINEE EMERGENTE A L'HORIZON 2020 ».